

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 17-10-2019 Date de révision: 23-4-2020 Remplace la fiche: 27-11-2019 version: 7.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Motor Oil 15W-40 Multi Grade

Code du produit : 01000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive

Utilisé dans des systèmes clos

Utilisation de la substance/mélange : Produits de soin automobile Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company

Cyclotronweg 1

2629 HN Delft - Nederland

T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031

msds@mpmoil.nl - www.mpmoil.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée contient <3% (w / w) DMSO extrait selon IP 346.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts	(N° CAS) 84605-29-8 (N° CE) 283-392-8 (N° REACH) 01-2119493626-26	1 - 1,49	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dodecylphenol, mixed isomers (branched)	(N° CAS) 121158-58-5 (N° CE) 310-154-3 (N° Index) 604-092-00-9 (N° REACH) 01-2119513207-49	0,01 - 0,24	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360F Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de c	oncentration spécifiques
Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts	(N° CAS) 84605-29-8 (N° CE) 283-392-8 (N° REACH) 01-2119493626-26	(6,25 = <c 100)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(10 =<c 12,5)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(12,5 =<c 1,="" 100)="" <="" dam.="" eye="" h318<="" td=""></c></c></c>	

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation : Aucune protection spéciale n'est requise.

Après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des

conditions normales d'utilisation.

Après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions

normales d'utilisation.

Après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions

normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

Autres informations : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à

empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sable ou autre matériau absorbant.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

23-4-2020 (version: 7.3) FR (français) 2/7

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est

habituellement requise.

Température de manipulation

: < 40 °C

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains

soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : < 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Туре	matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	>0.35		

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Aspect : Huileux.
Couleur : ambré.
Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : 218 °C ASTM D 92

Point d'éclair : 218 °C ASTM D 92

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 882 g/l @ 15°C

Solubilité : Produit peu soluble, restant en surface des eaux.

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : 105 mm²/s @ 40°C
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. acides et bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)	
DL50 orale rat	3150 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée lapin	>= 2000 mg/kg OECD 402
CL50 inhalation rat (mg/l)	>= 5 mg/l/4h

Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)	
DL50 orale rat	2100 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée lapin	15000 mg/kg OECD 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé ((Des données d'essai de dilution sont disponibles pour les ZDDP

(dithiophosphates de zinc) présents dans le mélange. Un produit ayant une concentration de 15,4% de ZDDP a été testé dans une étude d'irritation des yeux in vivo (OECD405). ont été observés après 24 heures, mais ont été complètement réversibles après 48 heures Aucun autre signe d'irritation n'a été observé pendant la période d'observation de 7 jours. Ces données confirment que le mélange ne répond pas aux critères de classification des lésions oculaires 1, H318, irritation de la peau 2, H315 selon la réglementation CLP si un mélange confirment une se contration (15% (no ide)() de ZDDD.

mélange contient une concentration <15% (poids%) de ZDDP.))

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

(exposition unique)

: Non classé

Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)

NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)

1,5 mg/kg de poids corporel

23-4-2020 (version: 7.3) FR (français) 4/7

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	15 mg/kg de poids corporel OECD 416
---	-------------------------------------

Danger par aspiration : Non classé

Motor Oil 15W-40 Multi Grade		
	Viscosité, cinématique	105 mm²/s @ 40°C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Général : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ont une impureté ramifiée d'alkylphénol

très toxique pour les organismes aquatiques (énumérés au chapitre 3).

Les composants qui contiennent l'impureté ont été testés et ne sont pas toxiques pour elle les organismes aquatiques. Par conséquent, les données du chapitre 3 sur la

l'impureté alkylphénol ne peut être utilisée pour classer le produit quel que soit

concerne la toxicité pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Non classé

Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)		
CL50 poisson 1	4,5 mg/l Oncorhynchus mykiss OECD 203	
CL50 poissons 2	46 mg/l Cyprinodon variegatus	
CL50 autres organismes aquatiques 1	>= 10000 mg/l 3h bacteria	
CE50 Daphnie 1	23 mg/l OECD 202	
CE50 Daphnie 2	0,8 mg/l @21d	
CE50 autres organismes aquatiques 2	10000 mg/l @0.1d - Chlorophyta	
EC50 72h algae 1	21 mg/l @3d - Chlorophyta	
ErC50 (algues)	21 mg/l 72h Desmodesmus subspicates OECD 201	
NOEC (aigu)	1,8 mg/l @4d - Oncorhynchus mykiss	
NOEC (chronique)	10 mg/l @2d - Daphnia	
NOEC chronic fish	0,4 mg/l @21d - Daphnia	
NOEC chronic algae	10 mg/l @3d - Chlorophyta	

Oodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)	
CL50 poisson 1	40 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	0,037 mg/l
CE50 Daphnie 2	0,0079 mg/l @21d
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,36 Chlorophyta
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l @0.1d - slib
EC50 72h algae 1	0,15 mg/l OECD 201 Desmodesmus subspicatus
EC50 72h algae (2)	0,36 mg/l Desmodesmus subspicatus
EC50 96h algae (2)	> 0,58 mg/l Mysidopsis Bahia
ErC50 (algues)	0,36 mg/l 21d
LOEC (chronique)	0,012 mg/l Daphnia magna @ 21d
NOEC (chronique)	0,0037 mg/l @21d - Daphnia
10.0 0 1.1	

12.2. Persistance et dégradabilité

Motor	Oil '	15W-40	Multi	Grade
-------	-------	--------	-------	--------------

Persistance et dégradabilité Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dim	nethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Biodégradation	1,5 % @28d OECD TG 301 B	
----------------	--------------------------	--

Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)

Biodégradation 25 % Sturm-test @28d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)

Log Kow	0,56 Measurements
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	497,33 7,1 @0,1d
Log Kow	7,1 @ 0,1d

12.4. Mobilité dans le sol

Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)

Sol Aucune donnée disponible.

Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)

Sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB	
	·	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG		
14.1. Numéro ONU	4.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non		
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

23-4-2020 (version: 7.3) FR (français) 6/7

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) (R

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts, Dodecylphenol, mixed isomers (branched) sont listés

SZW-lijst van mutagene stoffen

: Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc

salts, Dodecylphenol, mixed isomers (branched) sont listés

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling

: Dodecylphenol, mixed isomers (branched) est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

ROBRIGOL 10. Autres informations		
Texte intégral des phrases H et EUH:		
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B	
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1C	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H360F	Peut nuire à la fertilité.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.